

Lyon, le 24 janvier 2022

**Nicolas SCHMITT**  
04 77 43 04 48  
[n.schmitt@lyon-metropole.cci.fr](mailto:n.schmitt@lyon-metropole.cci.fr)

**David POUURET**  
04 72 40 59 20  
[d.pouuret@lyon-metropole.cci.fr](mailto:d.pouuret@lyon-metropole.cci.fr)

Place de la Bourse  
69289 Lyon cedex 02

[www.lyon-metropole.cci.fr](http://www.lyon-metropole.cci.fr)

## **Objet : Projet de modification n°3 du PLU-H de la Métropole de Lyon**

Monsieur le Président,

Vous avez transmis, pour avis, le projet de modification n°3 du PLU-H de la Métropole de Lyon à la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne.

Nos équipes respectives se sont rapprochées pour échanger sur ce projet de modification et je vous en remercie.

La CCI Lyon Métropole est attentive au renforcement de l'attractivité du territoire et des conditions d'accueil et de développement des entreprises. Elle est, de fait, particulièrement soucieuse de la préservation des grands équilibres territoriaux en matière de foncier économique, d'activité économique en milieu urbain, ou d'urbanisme commercial.

Articuler la lutte contre l'artificialisation des sols à l'horizon 2050, à travers la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) fixée par la loi climat et résilience (JO du 24 août 2021), et aider les entreprises à croître et à s'adapter à leur environnement, nécessite ainsi d'inventer et promouvoir un nouveau modèle de développement urbain, porté collectivement par les acteurs du territoire.

Après un examen attentif du projet de modification, nous prenons acte de ce projet qui repose sur la vision d'une agglomération multipolaire, et sur le plan économique qui souhaite favoriser le maintien et le développement d'activités économiques diversifiées en zones urbaines, tout en accompagnant un développement commercial équilibré.

A ce titre, nous souhaitons attirer votre attention sur la nécessaire conciliation de différents impératifs afin d'intégrer de façon pragmatique et harmonieuse les intérêts des entreprises et l'accompagnement que nous devons collectivement leur apporter s'agissant de leurs mutations et leur développement, notamment quant à l'évolution du mode et des types d'implantations, plus économes en foncier comme en énergie.

L'intégration dans cette modification des enjeux liés au logement, particulièrement des salariés afin de limiter et optimiser les déplacements domicile-travail, comme l'adaptation au changement climatique, doit nous permettre d'accompagner un développement durable de l'économie métropolitaine et la préservation de l'emploi, tout en respectant les équilibres sociaux et économiques.

Ainsi, la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne émet un avis favorable au projet de modification n°3 du PLU-H de la Métropole de Lyon.

Toutefois, si nous comprenons votre objectif de rétrozoner une partie des zonages AU3 en zones naturelles ou agricoles, nous souhaitons maintenir une vigilance particulière de façon à permettre aux acteurs économiques présents sur le territoire de pouvoir faire évoluer leurs entreprises et de ne pas les bloquer, notamment, dans leurs projets futurs. Nous vous invitons à veiller scrupuleusement à :

- l'existence de réserves foncières suffisantes et à une réactivité opérationnelle lors d'une demande d'extension d'un site existant ou à l'implantation d'une activité nouvelle.
- la requalification des espaces d'activités, préférée à une extension, pour permettre d'assurer une remise à niveau des infrastructures et réseaux et une montée en gamme des services à des conditions financières acceptables.
- Anticiper la demande de m<sup>2</sup> en termes d'activités productives. Les enjeux de réindustrialisation du territoire national risquent de renforcer ces besoins en surfaces de production et les sollicitations pourraient devenir supérieures à l'offre disponible actuellement.

Par ailleurs, s'agissant de la dynamisation du commerce, nos priorités consistent à favoriser le développement du commerce en centre-ville, maintenir des services de proximité et conditionner le développement de zones commerciales.

Nous relevons, dans votre projet de modification, un abandon de plusieurs linéaires toutes activités sur la commune de Caluire et Cuire. Comme vous le savez, cet outil réglementaire permet de maintenir des activités économiques, notamment commerciales, en zone urbaine. Nous regrettons donc cette renonciation sur plusieurs linéaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Président,**



**Philippe VALENTIN**